

IFCC: revue de l'exercice 2007 et nouvelles formations proposées en 2008

La formation professionnelle continue constitue aujourd'hui un instrument indispensable pour assurer le développement des compétences des personnes en activité professionnelle. Ce constat est d'autant plus vrai que l'inadéquation entre les connaissances et les qualifications des jeunes gens ayant quitté l'enseignement initial et les exigences y relatives des entreprises tend à croître. Il importe donc de mettre en place à l'échelon national un système de formation capable de répondre à ce besoin croissant en qualification. L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) contribue à la réalisation de cet objectif en proposant aux entreprises une offre de formation étoffée et de qualité. En misant sur la coopération avec d'autres organismes de formation luxembourgeois, l'IFCC privilégie l'effort concerté pour développer les compétences des salariés.

IFCC: Petit historique

Consciente de l'enjeu que constitue le lifelong learning pour l'avenir économique du Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce, dans sa réunion du 17 mai 2002, a adopté le plan d'action 2003 et a fixé comme objectif prioritaire que la Chambre de Commerce soit un acteur privilégié en matière de formation professionnelle initiale et continue. Pour concrétiser cet objectif et pour lui donner une visibilité particulière, il a été retenu de doter les activités de formation professionnelle continue d'une nouvelle dynamique par la création de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC). Lancé le lundi 29 mars 2004, l'IFCC a pour objet prioritaire de promouvoir, concevoir, développer et gérer tous moyens, mesures ou programmes de formation dans l'intérêt des entreprises luxembourgeoises et plus particulièrement des PME. Trois ans après son lancement l'IFCC jouit déjà d'une forte crédibilité auprès des entreprises formatrices luxembourgeoises. L'IFCC est aujourd'hui, de par le nombre des inscriptions enregistrées, le deuxième offreur de formation au Luxembourg.

L'exercice 2007 en revue

Au cours de l'exercice 2007 approximativement 8200 stagiaires se sont inscrits auprès de l'IFCC, ce qui constitue une progression de 20,8% par rapport à l'année précédente. Ce bon résultat met en évidence la volonté des entreprises luxembourgeoise d'investir en matière de formation de leur personnel, ce qui confirme les résultats de l'enquête «Continuing Vocational Training» réalisée par l'Université du Luxembourg et le Statec. Avec l'appui de la FEDIL, l'IFCC a développé un dispositif de formation spécifique pour

les entreprises du secteur industriel luxembourgeois. Les premières formations seront proposées aux entreprises au 1^{er} semestre 2008. Par ailleurs, une enquête de détection des besoins en formation a été menée auprès des agences de voyages avec l'appui des fédérations patronales concernées. L'objectif étant de développer des formations adaptées pour les besoins de cette branche du commerce en pleine expansion. En matière de communication l'IFCC a réalisé un clip de promotion destiné à promouvoir ses activités auprès des entreprises.

Les objectifs pour l'exercice 2008

Le programme de travail 2008 de l'IFCC prévoit une importante activité de «veille» au niveau des besoins en formation des secteurs de l'immobilier et des transports. D'importants travaux de conception et de développement seront mis en œuvre pour étoffer l'offre de formation actuelle. Le programme de travail 2008 se caractérise par les activités suivantes:

- Rédaction d'avis et recommandations
- Etudes et enquêtes sectorielles (Immobilier, Transports)
- Conception de nouveaux projets de formation
- Mise en œuvre et gestion du programme de formation
- Finalisation de la démarche «Certification ISO 9001» et obtention du certificat
- Communication et relations publiques
- Animation du club des responsables de formation

Exercice 2008: les nouvelles formations proposées par l'IFCC

L'année 2008 sera marquée par le lancement d'une nouvelle formation managériale en partenariat avec HEC Paris intitulée «Executive Development Program». Elle cible les cadres dirigeants des moyennes et grandes entreprises et porte sur une durée totale de 15 jours de formation. Cette formation se déroulera au Luxembourg. Un dispositif de formation spécifique a été mis en place pour couvrir une partie des besoins en formation relevés auprès des entreprises industrielles, notamment dans les domaines «Automatismes et Entraînements», «Hydraulique», «Pneumatique», «Maintenance» et «Logistique». Ces formations seront proposées aux entreprises à partir du 1^{er} semestre 2008. Conformément aux nouvelles dispositions du règlement grand-ducal du 9 juin 2006, l'IFCC est amené à proposer aux entreprises une version adaptée de la formation «Travailleur désigné en matière de sécurité et de santé au travail». Ce dernier, désigné par l'employeur, a comme mission de s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Enfin, en matière de comptabilité l'IFCC introduit le cours du soir «Profession de comptable» qui prépare le comptable à ses missions en entreprise.

IFCC: Formation à la profession de comptable

Pour la rentrée 2007, l'IFCC, en étroite concertation avec l'ALCOMFI (Association luxembourgeoise des conseils comptables et fiscaux), a réalisé une restructuration de ses formations en comptabilité pour les centrer sur un profil professionnel plus complet. A côté des trois cours de comptabilité classiques offerts dans le passé par l'IFCC, en l'occurrence, l'introduction et le perfectionnement de la technique comptable et l'analyse financière, le nouveau concept de formation regroupe quatre nouvelles matières indispensables à l'exercice du métier de comptable. Cette formation d'une durée totale de 175 heures, s'adresse à des futurs comptables ainsi qu'à des collaborateurs de fiduciaires et a comme objectif de leur transmettre les compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice de leur métier. Le programme de formation regroupe l'ensemble des sept modules suivants:

- Module 1: Comptabilité commerciale – les mécanismes de la comptabilité générale
- Module 2: Comptabilité commerciale – les opérations de fin d'exercice
- Module 3: Analyse financière
- Module 4: Initiation au droit commercial (new)
- Module 5: Taxe sur la valeur ajoutée (new)
- Module 6: Initiation au droit fiscal luxembourgeois (new)
- Module 7: Les implications du droit du travail et de la sécurité sociale sur le calcul des salaires (new)

Vu la demande importante pour ces formations, de nouvelles sessions vont débiter en janvier, respectivement en mars 2008, pour les modules 1, 2, 5 et 7. Tous les autres modules vont redémarrer en septembre 2008. Chaque module est clôturé par un examen écrit dont la réussite est sanctionnée par un certificat délivré sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. La réussite aux sept modules de formation est sanctionnée par un diplôme de comptable.

Pour de plus amples renseignements, nous nous tenons à votre entière disposition: Institut de Formation de la Chambre de Commerce L-2981 Luxembourg, Tél: (+352) 42 39 39 – 220, Fax. 42 39 39 – 820, E-mail: info@ifcc.lu, Site Internet. www.ifcc.lu